

Me H l ne Sicard L. LL

Avocate
Barrister and Solicitor

1255 carr  Phillips, bureau 808
Montr al (Qu bec) H3B 3G1
T l : 514 281-1720
Fax : 514 281-0678
helenesicard@videotron.ca

Montr al le 2 d cembre 2011

R gie de l' nergie
800 Place Victoria
2   tage, bureau 255
Montr al (Qu bec)
H4Z 1A2

  l'attention de Me V ronique Dubois

Objet : Dossier R-3776-2011, Demande relative   l' tablissement des tarifs d' lectricit  pour
l'ann e tarifaire 2012-2013
Planification de l'audience et autre

Ch re consoeur,

Suite   votre lettre en date du 28 novembre 2011(A-0034), vous trouverez ci-dessous les
informations requises pour la planification de l'audience.

Moyens pr liminaires : Aucun

Temps requis pour adoption et pr sentation de la preuve : 45 minutes

Liste et qualifications des t moins : Jean-Fran ois Blain, analyste externe
Co Pham ing. , expert en *Tarifcation de l' lectricit  et
R partition des co ts*

<u>Contre interrogatoire des t�moins du Distributeurs</u> :	Panel 1:	10 minutes
	Panel 2:	15 minutes
	Panel 3:	45 minutes
	Panel 4:	15 minutes

Contre interrogatoire des intervenants : si n cessaire un maximum de 10 minutes en tout

Argumentation

Selon le d roulement des audiences UC esp re pouvoir d poser son argumentation par  crit
lors d'une courte pr sentation orale des points principaux et des points soulev s par HQD dans

Me Hélène Sicard

son argumentation. Si une argumentation écrite peut ainsi être préparée et produite dans les délais qui seront prévus au calendrier des audiences, la présentation orale serait de 15 minutes. S'il s'avérait impossible de préparer une argumentation écrite pour fin de dépôt, l'argumentation orale serait d'environ 1 heure.

Autre commentaire

Dans sa lettre en date du 23 novembre 2011 le Distributeur a indiqué son intention de contester la demande de statut d'expert de M. Co Pham. Les motifs invoqués au soutien de cette contestation sont:

«À la lumière des *Attentes de la Régie relatives au rôle des témoins experts*, le Distributeur entend notamment soumettre que, selon l'expérience professionnelle de messieurs Fontaine et Pham, un titre d'analyste senior externe semble plus approprié. De plus, à la lecture des curriculum vitae, le Distributeur s'interroge sur les mises à jour des connaissances de ceux-ci. »

Dans un premier temps, UC dépose avec la présente un complément d'information au *Curriculum vitae* de M. Co Pham similaire à celui qui a été déposé à titre d'engagement dans le cadre du dossier R-3775¹, suite à une demande de la Régie.

Les informations qui sont contenues à ce complément de réponse éclaireront la Régie sur les moyens pris par M. Co Pham pour tenir à jour ses connaissances. Quant à son expérience professionnelle, UC souligne que M.Co Pham a été reconnu comme expert et a offert ses opinions et recommandations indépendantes depuis plusieurs années, dans le cadre de nombreux dossiers, dont les dossiers tarifaires du Distributeurs devant la Régie de l'énergie, seul organisme de réglementation de l'énergie au Québec. À cet effet la Régie lui a reconnu le statut d'expert en *Tarifification de l'électricité et Répartition des coûts* à plusieurs reprises le tout tel qu'il appert plus amplement de son C.V..

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consœur, mes salutations distinguées.



Me Hélène Sicard

p.j.

c.c. Me Éric Fraser (HQD)
M. J.-F. Blain
Mme F. Latreille (UC)
M. Co Pham

¹ Dans ce dossier la Régie a reconnu la qualité d'expert de M. Co Pham